

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 19 mai 2017	N° 2017-324

Convocation du 12 mai 2017

Aujourd'hui vendredi 19 mai 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain DAVID à M. Jean TOUZEAU
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT
Mme Agnès VERSEPUY à M. Michel DUCHENE
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Michel VERNEJOUL à Mme Véronique FERREIRA
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Magali FRONZES
M. Jean-Louis DAVID à Mme Anne BREZILLON
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Gérard DUBOS à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Pierre LOTHaire à M. Yohan DAVID
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Karine ROUX-LABBAT à partir de 10h40
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h15
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC à partir de 12h10
Mme Solène CHAZAL à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 10h40
M. Stéphan DELAUX à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 10h20 et à partir de 12h15
M. Florian NICOLAS à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h15
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 9h50 et jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h40
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT à partir de 10h30
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN à partir de 12h10
Mme Christine PEYRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h50
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 10h45 et à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Marik FETOUH à partir de 11h35

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Gérard CHAUSSET à partir de 11h45

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 19 mai 2017	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2017-324

Saint-Médard-en-Jalles - Place de la République et abords immédiats - Arrêt du bilan de la concertation - Confirmation de la réalisation de l'aménagement - Décision - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Rappel du contexte

Sur la base de sa charte architecturale, environnementale et paysagère élaborée en 2015, la commune de Saint-Médard-en-Jalles s'est engagée dans une démarche de « Renaissance » de son centre ville.

Peu développé en surface, le centre ville de Saint-Médard-en-Jalles est spatialement contraint par de vastes emprises (sites du Bourdieu et Dupérier) et traversé d'Est en Ouest par une série d'infrastructures routières (avenues Dupérier et Montaigne) ou cyclables (piste Bordeaux Lacanau).

Le site a connu une restructuration profonde ces dernières années, avec la Zone d'aménagement concerté (ZAC) « Cœur de Jalles » notamment, se traduisant par une intensification urbaine par la densification de l'offre de logements et création de nouveaux espaces publics autour de la Mairie.

Aujourd'hui, le centre ville présente une hétérogénéité d'aménagements, de mobilier et d'ambiances qui en font un espace composite et perturbent sa lisibilité.

Parallèlement, de nouveaux usages et potentialités viennent questionner le secteur. L'arrivée de la liaison de Bus à haut niveau de services (BHNS) et les études sur le tramway doivent permettre de répondre à des enjeux de desserte en transports en commun et d'accessibilité, en favorisant le report modal. La mutation en cours des deux sites stratégiques du Bourdieu et de Dupérier offre par ailleurs des potentialités de recomposition urbaine.

Dans ces dynamiques à l'œuvre, la place de la République occupe une position stratégique comme épine dorsale du nouveau centre, faisant le lien entre le centre actuel et les zones d'extension projetée (Bourdieu, Dupérier), accueillant la desserte en Bus à haut niveau de services (BHNS) et potentiellement le terminus du projet d'extension d'une ligne de tramway A ou D actuellement en concertation publique sur différentes hypothèses de tracés.

Pour autant, le constat sur ce site d'un certain nombre de dysfonctionnements (prédominance des espaces de circulation et de stationnement, étroitesse des trottoirs, minéralité, ruptures spatiales compliquant les déplacements) et de besoins en nouveaux usages (déplacements doux, lieux de manifestations publiques) conduit à souhaiter une requalification de la place.

2 – Objectifs du projet

La place de la République est un site d'envergure (1.9 ha), se développant au Nord depuis l'avenue Montesquieu jusqu'à la rue Dupérier au Sud.

Elle constitue un pôle essentiel dans l'équilibre du centre ville de Saint-Médard-en-Jalles : elle dessert l'équipement culturel du Carré des Jalles, offre des capacités de stationnement pour les commerces et services, reçoit le marché hebdomadaire, se connecte à l'avenue Montaigne et joue ainsi un rôle d'entrée au centre ville.

Le projet de réaménagement vise à renforcer et requalifier cet espace public stratégique, autour du Carré des Jalles, en s'appuyant sur de nouveaux objectifs :

- établir une relation piétonne forte Nord/Sud entre le site du Bourdieu et la Jalle,
- faciliter les liaisons transversales,
- simplifier le relief et gommer les ruptures trop importantes,
- renforcer la dimension végétale,
- créer les conditions d'un espace public convivial et animé,
- pérenniser une offre de stationnements,
- hiérarchiser et organiser la circulation,
- compléter les franges bâties et les linéaires d'activités,
- permettre une certaine polyvalence et une multiplicité d'usages (marché, manifestations, espaces de rencontre).

3 – Concertation

3.1 – Modalités

Par délibération n°2016/0802 du 16 décembre 2016, le Conseil métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats.

La concertation a été ouverte le 9 janvier 2017. La publicité s'est faite par voie de presse le 23 décembre 2016 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 16 décembre 2016, la concertation a pris les formes suivantes :

- dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public, en mairie de Saint-Médard-en-Jalles et dans les locaux de la Métropole (Pôle territorial ouest, Direction du développement et de l'aménagement),
- insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<http://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site,
- tenue d'une réunion publique de présentation de l'étude préliminaire.

Le dossier initial de concertation contenait : la délibération d'ouverture de la concertation, une notice explicative définissant les objectifs poursuivis et donnant les grandes lignes du projet d'aménagement, ainsi qu'une synthèse du diagnostic du site et des intentions de projet issue du support de présentation d'une réunion publique qui s'était tenue antérieurement à l'ouverture de la concertation, le 12 décembre 2016, afin de présenter à la population le diagnostic du site et les premières intentions du projet.

Le dossier a été complété par l'étude préliminaire. Le versement de cette pièce au dossier de concertation a fait l'objet d'une information du public le 8 mars 2017 par voie de presse dans le journal Sud-Ouest ainsi que sur le site de la participation de Bordeaux Métropole.

La réunion publique de présentation de l'étude préliminaire s'est tenue le 27 février 2017. Elle a rassemblé une centaine de personnes. Elle avait pour objet de présenter et d'échanger sur le projet urbain, les intentions de projet et le parti d'aménagement, ainsi que les effets induits en matière de circulation et de stationnement qui avaient fait l'objet d'échanges lors de la réunion publique du 12 décembre 2016.

La clôture de la concertation est intervenue le 22 mars 2017. Elle a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud Ouest et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole le 15 mars 2017.

A titre informatif, il est par ailleurs à noter, en parallèle de la concertation officielle de Bordeaux Métropole, deux démarches de concertation autour du projet ; l'une avec les commerçants, dans le cadre d'un groupe de travail mené par la chambre de commerce et d'industrie de la Gironde, l'autre avec des représentants des usagers et riverains sous forme d'ateliers organisés par la commune.

3.2 – Bilan

Le bilan de la concertation officielle est joint en annexe. Il fait état de nombreux questionnements et contributions exprimés par le public, dont les principaux portent sur les thématiques suivantes :

- les incidences du projet sur le schéma de circulation et l'accessibilité au centre ville,
- les incidences du projet sur l'offre de stationnement,
- les usages liés à l'équipement et son rôle dans l'animation et la dynamisation du centre ville,
- l'articulation du projet avec la liaison de Bus à haut niveau de services (BHNS) et les études du projet d'extension d'une ligne de tramway A ou D actuellement en concertation publique sur différentes hypothèses de tracés.

Le bilan de la concertation démontre l'importance qu'occupe la place dans la composition et le fonctionnement du centre ville. Elle apparaît comme un espace public emblématique dont les usages conditionnent les avis sur le projet de réaménagement.

Les contributions exprimées au cours de la concertation témoignent d'avis souvent tranchés sur le projet, sur son opportunité comme sur ses intentions.

L'utilisation de la place comme support des grandes manifestations de la commune et du marché est un point de consensus entre les contributeurs. Ceux-ci se rejoignent sur l'intérêt d'un aménagement qui permette une certaine polyvalence et une multiplicité d'usages.

D'autres objectifs sont globalement partagés par les participants tels que le renforcement de la dimension végétale, la facilitation des déplacements piétons ou la réalisation d'un espace public convivial et animé, en complétant notamment les linéaires d'activités.

Les divergences d'appréciation sur le projet portent sur le devenir du parvis Nord. Aujourd'hui dédié au stationnement et à la circulation des véhicules, l'aménagement prévoit sa piétonisation et la fermeture du barreau routier central de la place.

Certains mettent en avant la praticité de cette offre de stationnement quand d'autres regrettent le peu de place accordée aux piétons et l'absence de vie de centre ville. Les premiers craignent alors pour l'accessibilité aux commerces et services et une complexification du schéma de circulation, les seconds voient dans le projet une valorisation du cadre de vie et le confortement de la place comme lieu de vie et d'animation du centre ville (convivialité et apaisement de l'espace public, diversification des usages).

A noter que l'articulation du projet avec la liaison de Bus à haut niveau de services (BHNS) et les études sur le tramway est une source de questionnements de plusieurs contributeurs.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, réunion publique).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune et la manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Eu regard aux réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la commune, et aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération selon les caractéristiques qui suivent.

4 - Arrêt du projet / Confirmation de la réalisation de l'aménagement

La place de la République est un espace public majeur et emblématique du centre ville :

- une place historique : ancien champ de foire en lisière du centre-bourg historique,
- une place d'envergure : presque 2 ha d'espace libre du nord au sud et 1 ha pour le seul parvis nord,
- une place métropolitaine : la place du Carré des Jalles, équipement public d'intérêt métropolitain,
- une place intermodale : futur BHNS dont l'enquête préalable à déclaration d'utilité publique s'est déroulée du 3 avril au 5 mai derniers, voie verte, rues Dupérier et Montesquieu, projet d'extension d'une ligne de tramway A ou D actuellement en concertation publique avec différentes hypothèses de tracés,
- un lien territorial : déploiement sur toute l'épaisseur du centre-ville entre le Bourdieu et la Jalle.

Face aux dysfonctionnements constatés et besoins en nouveaux usages, le processus des études a permis de proposer la restructuration de cet espace autour d'un parti d'aménagement répondant aux grands objectifs énoncés au point 2 de la présente délibération.

Le parti d'aménagement retenu propose de redonner une unité à la place en simplifiant le niveling et supprimant les ruptures, de même qu'en élargissant le parvis aux façades au-delà des chaussées périphériques.

Les interventions visent également à intégrer toutes les fonctionnalités et multiplier les usages en libérant notamment le parvis nord du stationnement, aménageant des espaces jardinés et équipés pour des usages ludiques et de repos, réaménageant les chaussées périphériques au profit des modes doux (espaces partagés, trottoirs élargis), organisant et optimisant le stationnement le long des chaussées au droit des zones de commerces.

Le renforcement du lien territorial de la place est recherché par l'accroche par un axe piéton majeur sur les grands espaces de nature (Jalle, Bourdieu) et les édifices patrimoniaux (ensemble du Bourdieu, Carré des Jalles), et la structuration du réseau viaire et des différents modes de mobilité.

Le projet s'attache à révéler les perspectives du site : axe piéton Ouest du Bourdieu à la Jalle, axe fonctionnel Est, trame végétale structurante.

Enfin, le projet s'attache à traiter les espaces en fonction de leur configuration ou de leurs fonctions urbaines : parvis piéton ample et planté pour le marché et les manifestations, remaniement de l'avenue Montesquieu en lien avec l'arrivée du BHNS (avec la recherche d'une bonne articulation avec les aménagements à réaliser dans le cadre du projet de BHNS), maintien d'une offre de stationnement sur le parking Sud, restructuration du parking des Martyrs de la Résistance, requalification du barreau Est et développement d'une offre de stationnements devant les commerces.

Le cœur de l'aménagement porte sur le parking des Martyrs de la Résistance, l'avenue Montesquieu, le parvis Nord et la partie Nord des voies latérales (cf carte des périmètres d'étude en annexe). Sur cette emprise, le coût du projet (maîtrises d'ouvrages communautaire et communale confondues), a été estimé à 3 977 002 € HT.

Dans une logique de projet global, le réaménagement des espaces connexes est également étudié en deux emprises : parvis et rue François Mitterrand ; partie Sud des voies latérales Ouest et Est. Le coût d'aménagement de ces deux emprises est respectivement estimé à 462 605 € HT et 597 643 € HT (maîtrises d'ouvrages communautaire et communale confondues).

La poursuite des études conduira à recaler ces budgets initiaux comme à confirmer leur réalisation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU l'article L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2015-839 du 18 décembre 2015 relative au lancement de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de la République et ses abords immédiats,

VU la délibération n°2016/0802 en date du 16 décembre 2016 ouvrant la concertation relative au projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats,

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle territorial ouest,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation relative au projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats s'est déroulée du 9 janvier 2017 au 22 mars 2017, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2016/0802 en date du 16 décembre 2016,

CONSIDERANT que cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions et préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées en ce qui concerne le réaménagement du site, et d'alimenter les réflexions sur la conception et la réalisation du projet,

CONSIDERANT que le bilan de cette concertation conforte l'opportunité de poursuivre le projet selon les objectifs définis dans la délibération n°2016/0802 en date du 16 décembre 2016,

CONSIDERANT que le projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats, redonnant une unité à la place, intégrant ses diverses fonctionnalités, multipliant les usages, renforçant la dimension végétale, simplifiant le relief pour faciliter les liaisons transversales, répond aux objectifs du projet soumis à la concertation,

DECIDE

Article 1 : d'arrêter le bilan de la concertation préalable relative au projet de réaménagement de la place de la République et de ses abords immédiats, tel que dressé en annexe,

Article 2 : de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole (Direction du développement et de l'aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole,

Article 3 : de confirmer la réalisation du projet de réaménagement de la place de la République et des abords immédiats, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées dans le rapport de présentation ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 19 mai 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUIN 2017	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 16 JUIN 2017	Monsieur Michel DUCHENE